Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260602-DELIB2026_47-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **2026/47**
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 juin à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, LE PESSOT Laurence, TREMEL Mathieu, Mme PINEL Clarisse GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, RAMAIN Blandine, GUYON Gael, GOMAS Kevin, CRENN Nathalie, LE SAOUT Aurélie,

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme AUGRE Morgane pouvoir à PINEL Clarisse
M BRIGANT Pierre pouvoir à CRENN Nathalie

Secrétaire de séance : M GOMAS Kevin

2026-47 – Désignation des représentants de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

Rapporteur : Bérenger LE NEGARET

La Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE), mise en place suite à la réforme en 2018, est chargée de s'assurer de la régularité de la liste électorale et doit se réunir au moins une fois par an et avant des scrutins électoraux.

Cette commission est composée pour Plouisy de 5 membres :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la liste 2ème liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires.

Pour Plouisy, elle sera composée de 5 membres dont 3 membres de la majorité et 2 membres de la minorité.

Les conseillers municipaux membres de la commission de contrôle ne peuvent être ni maire, ni adjoint au maire, ni titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260602-DELIB2026_47-DE

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants :

- M Anthony MOISAN
- Mme Gaelle GUYON
- M Kévin GOMAS
- Mme Aurélie LE SAOUT
- Mme Nathalie CRENN

Vu le code électoral notamment ses articles L 19 et R 7 et suivants,
Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité
CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle des listes électorales est composée notamment de conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire et aux listes d'opposition
Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DESIGNE les élus suivants à la commission de contrôle des listes électorales :

- **M Anthony MOISAN, *conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire - titulaire***
- **Mme Gael GUYON, *conseillère municipale appartenant à la liste majoritaire - titulaire***
- **M Kévin GOMAS, *conseiller municipal appartenant à la liste majoritaire - titulaire***
- **Mme Aurélie LE SAOUT, *conseillère municipale appartenant à la liste minoritaire - titulaire***
- **Mme Nathalie CRENN, *conseillère municipale appartenant à la liste minoritaire - titulaire***

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS

MAIRIE DE PLOUISY
(Côtes-d'Armor)